

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit du mois de décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Madame Christelle LAHAYE, Maire, convoqués le 2 décembre 2022 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Etaient présents :

M. Jean-Marc COTTIER, Mme Laurence POIRIER, M. Christian MIRANDE, Mme Catherine LE JALLÉ adjoints, Mme Isabelle HERBERT, Mme Corinne LUBERT, M. Yannick CHEMINEAU, Mme Virginie RONDEAU, M. Benoît GOURRICHON, M. Anthony MÉZIÈRE, Mme Clémence HAMON, M. Antoine MICHEL, M. Éric FRÉMY.

Absente excusée :

Madame Carole RUAULT donne pouvoir à Monsieur Éric FRÉMY.

Absent : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine MICHEL.

Convocation du 2 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

2022-12-08 TARIFS 2023 LOCATION GRANGE DU PONCEAU.

Madame Laurence POIRIER présente le tableau des propositions de tarifs 2023 à l'ensemble du Conseil Municipal.

Il est proposé de laisser les tarifs de la Grange du Ponceau inchangés par rapport à 2022, mais de facturer le coût de l'électricité au kWh utilisé afin de pallier à l'inflation importante sur les coûts d'énergie. D'augmenter les cautions pour responsabiliser un peu plus les loueurs et de mettre en place une caution pour le ménage.

Après délibération, et à 13 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS, Monsieur FRÉMY et le pouvoir de Madame RUAULT, le Conseil Municipal approuve les tarifs de la location de la Grange du Ponceau pour l'année 2023, suivant le tableau ci-joint.

TARIFS 2023 - GRANGE DU PONCEAU

Salle prévue pour 50 personnes assises avec vaisselle, chauffage et électricité facturés en kWh utilisés.*

* kWh selon le tarif en vigueur au 1er janvier 2023 et revu chaque trimestre suivant l'augmentation.

LOCATION	USAGERS COMMUNE	CAUTION	CAUTION MÉNAGE	ASSOCIATIONS ET USAGERS HORS COMMUNE	CAUTION	CAUTION MÉNAGE
Vin d'honneur pour sépulture (commune)	gratuit					
Association communale	gratuit					
Vin d'honneur (verres compris)	70,00 €	500,00 €	100,00 €	105,00 €	500,00 €	100,00 €
1 journée (couverts compris)	160,00 €	500,00 €	100,00 €	260,00 €	500,00 €	100,00 €
2 journées (couverts compris)	250,00 €	500,00 €	100,00 €	350,00 €	500,00 €	100,00 €

LA VAISSELLE DOIT ÊTRE RENDUE PROPRE AINSI QUE LA SALLE RANGÉE ET NETTOYÉE - CAUTION MÉNAGE OBLIGATOIRE

Le secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Fait et délibéré en séance le 8 décembre 2022

A Thorigné d'Anjou,

Christelle LAHAYE, Maire



Accusé de réception en préfecture
049-214903445-20221215-DCM20221208-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

certifiée exécutoire compte tenu
de sa transmission en préfecture le : 15/12/2022
de son affichage le : 15/12/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, par courrier ou sur le site télérécoeurs citoyens (www.telerecoeurs.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.